

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN, TENUE LE MARDI LE 14 JUIN 2016 À COMPTER DE 9H30, AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents, monsieur le Maire, Yvon Laramée ainsi que madame la conseillère Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Est également présent, Mme Caroline Rioux, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est absent : Michel Fréchette, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

1.1 Constat du quorum et de l’avis de convocation :

M. le Maire ouvre la séance à 9h30.

Les membres du conseil sont tous présents pour traiter des sujets suivants à savoir :

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2016-06-227

Il est **proposé par le conseiller, Maurice Séguin**
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald

ET RÉSOLU QUE l’ordre du jour soit et est adopté tel que préparé à savoir:

- 1 Ouverture de la séance;**
 - 1.1 Constat du quorum et de l’avis de convocation**
- 2 Adoption de l’ordre du jour;**
- 3 Achat de défibrillateurs;**
- 4 Période de questions;**
- 5 Levée de la séance.**

-
- 3 Achat de défibrillateurs;**

RÉSOLUTION 2016-06-228

Il est **proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald

QUE le conseil autorise l'achat de deux défibrillateurs au coût de 10 611,92 \$ plus les taxes applicables, de l'entreprise *Zoll Medical Canada*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 Période de questions;

5 Levée de la séance;

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés,

RÉSOLUTION 2016-06-229

Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire

QUE la présente séance soit et est levée à 9h42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Yvon Laramée
Maire

Caroline Rioux
Directrice générale et secrétaire-trésorière